L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 DECEMBRE 1870. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 3 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN EN CE JOUR.

Pour les détails, voir les journaux.

Par Tourné, à 10 heures, au Importateur: Année rue Peters, entre Conti et St Louis—Quelques vin rouge, huile, chandelles, etc.

Par B J. Montgomery, à un mêle d'acheteurs—Vente de salière de meubles.

Par le même ensemble, à 1 heure, aux écuries de rue Barracks, entre Peydras et Lafayette—Quelques chevaux du Texas et 12 mulets dits.

Par Valentin, au No. 85 de la rue Tchoupitoulas—Immeubles.

Par le même, au No 14 de la rue Natchez—Meubles récents et de fantaisie.—Et aux Nos 1 et 3 de la rue Peydras—Jambeau.

Par J. Roger & Co., à heure salée d'encan, rue de Levée—500 calesse et 300 malles de chaussures reçues directement des manufactures.

Par D. E. Murphy, aux Nos 72 et 80 de la rue de Levée—Épaules salées sèches.

Par Vincent & Co., aux Nos. 48 et 50 de la rue de la Course — Habillements, lingerie, chapeaux, bottes, draps, etc.

Par Walton supérieur vers Factures, Cartes, etc., au "Follows Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

CANDIS FURS et son MÉLANGE — Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARCHIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI SAMEDI.

OPÉRA.—Lucie de Lammermoor.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Pièces nouvelles par la troupe Lingard.

CHARLES.—Duke's Motto.

Grandes Nouvelles de France.

L'OEUVRE DE LA DÉLIVRANCE COMMENCÉE.

Le cable transmet ce matin d'importantes nouvelles de Paris.

Le général Ducrot, à la tête de cent mille hommes, est sorti de Paris par le sud, a percé les lignes prussiennes et traversé la Marne. Son armée se trouve donc entre la Marne et la Seine, et comme les ponts ont repris Créteil il y a quelques jours, cette armée a pour base d'opérations le triangle formé par la jonction de ces deux rivières et aboutissant à Charenton.

Une armée de la Loire ayant réoccupé Montargis, se trouve à une ou deux journées de marche de la Seine où elle pourra, sans cesse opérer sa jonction avec l'armée de Ducrot à Fontainebleau ou à Montereau. Cette jonction placerait ainsi les deux armées réunies entre Paris et l'Allemagne et coupait les armées du roi Guillaume de Prusse.

Nous devons attendre de nouveaux détails pour apprécier les conséquences d'un mouvement aussi hardi.

Le général Trochu dans un ordre du jour adressé aux défenseurs de Paris pour féliciter de cette victoire appelle le général Ducrot le sauveur de la France.

Pendant que les armées allemandes craignent une concentration du côté de Paris, il est allant occuper Amiens et Evreux, commandants français préparaient un coup de main stratégique qui va changer la face de la situation militaire.

Bazar Français.

Nous n'avons pas encore eu, nous dit un membre du comité, une journée plus heureuse que celle d'hier sous le rapport la valeur des dons reçus. Voici quelques noms des donateurs avec l'indication quelques uns des objets envoyés. Messieurs Félix Labatut, A. Broussean, Tujague, Galinier, Ferrari, Leonard, Skinner, Soder, Dugazon, Chas. Bleton, Auguste Bonnet ont envoyé divers lots de valeur. Madame Cambier a fait remettre un bureau garni de dentelles et une bagne satinée ornée de diamants. On a reçu de madame Frédéric Thomas un mouchoir brodé évalué à $100, et de celle de Mme Simon Meilleur un mouchoir d'un grand prix. Madame Henri Michel et mademoiselle Rosa ont envoyé des bracelets en or richement garnis.

Un grand nombre des objets remis hier ont été recueillis par les soins de madame Trouilly. M. A. Walt déploie également beaucoup d'activité pour le Bazar. Des dons ont été reçus également hier de MM Auguste Bohn, L. Moulor, Barrière, Dupuand, Barraud, Turiaf Dupré, J. Ernest A. Broussean.

L'ouverture du Bazar n'aura lieu que dans le courant de la semaine prochaine, il faudra quelques jours pour finir de classer les nombreux dons reçus.

Dès aujourd'hui, on trouvera au bureau de réception du Bazar des billets de saison valant à dire donnant droit d'entrée pendant toute la durée du Bazar à raison de deux piastres.

Nous avons assisté, hier soir, à une répétition des tableaux vivants que doivent donner au Bazar les jeunes enfants dont nous avons déjà parlé. Ce tableau représentant le plus de charmant et nous félicitons le capitaine Fremaux des résultats déjà obtenus.

L'OPÉRA.—L'affiche a été changée et la *Favorite* a cédé la place à *Lucie*. Le public aura donc le plaisir d'entendre ce nouveau, ce soir, cette œuvre magique dont l'interprétation a produit, hier, une excellente impression. *Lucie* est chantée par Mme Nadali, MM. Caceaux, Lorestre et de Keghel.

Les prochainement, auront lieu la deuxième représentation de la *Favorite* et la première du *Trouvère*. On annonce aussi, pour mardi, *Le voyage en Chine*, une nouveauté impatiemment attendue.

GRAND BAL DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE. "Società Italiana" "Tiro al Bersaglio" donnera, aujourd'hui samedi, dans la salle des Odd Fellows, son grand bal annuel. Nous prions le Comité d'invitation d'agréer nos remerciements pour les invitations qu'il nous a adressées.

PIANOS.—Nous appelons l'attention des musiciens sur l'annonce de MM. Zorn & Weiner, rue du Camp, No 98, qui ont à offrir en ce moment une belle collection de pianos des meilleurs facteurs européens et américains, et aussi des orgues européennes de Smith et des instruments de musique de leur genre. Ils sont offerts à très bas prix pour du comptant.

ARTICLES FRANÇAIS ET AMÉRICAINS.—Les articles français deviennent rares et sont rares pendant longtemps. Les cotons en soie et en mérinos étant à l'arbre pour combattre les Prussiens, ne pourront pas de suite reprendre leurs travaux de fabrication. Par conséquent, il faut se hâter de faire des emplettes si l'on tient à avoir ces beaux articles, aussi bons que brillants, qui viennent des manufactures françaises. La maison Lion & Pinsard, rue du Canal, Nos 151 et 153, possède en ce moment un assortiment de ces précieuses marchandises, et nous engageons les dames à venir et les dames à lire dans nos colonnes l'annonce relative à cet assortiment.

"LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les dents sont d'une importance capitale, sans elles il n'y a pas vraie beauté, ni bonne digestion. Pour les conserver faites usage tous les jours de la PERLE, poudre dentifrice préparée par M. A. Grillo. Cette poudre blanchit et conserve admirablement les dents; prévient ou arrête la carie; tonifie et vivifie les gencives; parfume la bouche et la maintient dans un parfait état de propreté.

C'est, au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice parue jusqu'à ce jour.

Elle se vend 50 cents la boîte seulement, à la Pharmacie, rue Royale, 265, coin Hôpital.

— L'usine Call a fondu, le 3 novembre, son premier canon; bientôt elle pourra en fondre dix par jour.

La même usine achève la construction d'une immense locomotive blindée, pouvant porter trois canons. Elle transformera l'acier des rails, et elle est en mesure de fabriquer des chassepots quand on lui en commandera.

L'usine Call construit un ballon dirigeable: *Plus lourd que l'air*, formé d'une masse ovoïde munie de deux hélices, une verticale, l'autre horizontale, mues par une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux, et de deux ailes planes et inclinées. Cet appareil est supérieur aux frais du comité d'armement de l'arrondissement de Grenelle; et M. Pavenstedt, M. Vert, qui livre gratuitement son invention à la République, est chargé par M. Call de diriger les travaux.

☞ Le magasin Godfrid & Hippert vient de recevoir un complet assortiment de gants de peau, gants Jouvin et autres.

FRANCE.

LYON.

Le Conseil municipal a pris l'arrêté suivant:

"Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complète anéantissement.

"Seuls, les vieillards, les enfants et les femmes peuvent quitter la place.

"Les lâches devront, l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie."

Il est terrible que puisse être la pensée de l'anéantissement d'une ville comme Lyon, nous croyons, avec le Conseil municipal, qu'il est bon d'afficher aussi l'héroïsme et de l'engager vis-à-vis de l'avenir. Les défaillances ne sont plus possibles après de pareilles promesses.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Lyon de mardi. Cette grande cité paraît de plus en plus préoccuper que de sa défense. Le maire de Lyon a fait afficher l'avis suivant:

"Le Conseil municipal invite instamment les travailleurs des chantiers à tenir pour suspects tous avis, invitations ou ordres qui n'émanerait pas directement de la municipalité ou de toute autre autorité reconnue.

"Il les engage, en outre, à arrêter les fauteurs de désordres et à les conduire au poste le plus rapproché.

"Si les travailleurs sont convaincus de la nécessité de chasser l'ennemi, ils doivent faire justice des agitateurs qui cherchent à profiter le salut de la République.

"Mort aux traîtres!

"Honte aux lâches!

"Vive la République!"

La 1re légion de marche du Rhône, commandée par le général Celles, et qui comporte aussi parmi ses officiers supérieurs M. Valentin, le frère du préfet de Strasbourg, est partie à l'ennemi.

TOURS.

Les compagnies de francs-tireurs en affectent à Tours.

On a vu dans ces derniers jours cinq ou six nouveaux corps de volontaires.

Leur d'eux attirent a excité vivement la curiosité publique. C'est la compagnie de Montevideo, organisée, équipée, transportée en France aux frais du capitaine, M. de Fries.

M. de Fries est un grand jeune homme qui ressemble fort à d'Artagnan, avec son poncho doublé de rouge et son chapeau à plumes. On dit que chacun des francs-tireurs qu'il commande est armé du fusil, et que le plus maladroit d'entre eux arrête un cheval au galop en le tuant. Voilà de quoi épouvanter les Prussiens.

M. de Fries attend encore une nouvelle compagnie de Montevideo pour le prochain paquebot.

Les francs-tireurs de la Vienne, au costume sombre, forment un magnifique bataillon, qui manœuvre sérieusement. On jurerait, à les voir marcher, qu'ils ont vu les yeux que compagnie de chasseurs à pied.

J'ai eu l'honneur d'être présenté au clairon..... C'est un avocat, et un avocat de talent.

Enfin, n'oublions pas les francs-tireurs des Pyrénées avec leur costume pittoresque rouge et bleu. Le képi, chez ces montagnards, est remplacé par le béret national.

Ils sont commandés par un magnifique vieillard à la barbe blanche, très alerte malgré un commencement d'obésité, et que ses soldats paraissent adorer.

UN HÉROS DE CHATEAUDUN.

Hier on pouvait voir dans la rue, dit le *Moniteur*, un jeune homme à la figure pâle, à la physionomie fatiguée, mais résolue, qu'on entourait, qu'on interrogeait, et qui, malgré la lassitude à laquelle il semblait près de succomber, répondait doucement à ses interlocuteurs.

C'était M. Dasnier, un franc-tireur de Paris, qui s'est particulièrement distingué à Châteaudun. Au plus fort du combat, M. Dasnier, qui est un tireur d'élite, abattait les pointeurs de l'artillerie prussienne.

Il avait déjà atteint et tué deux de ceux qui servaient la pièce dont le feu faisait le plus de mal aux défenseurs de la ville. Mais il manqua la troisième pointeur, Jacques fut excité par cette pièce à passer à son côté, il étendit le bras gauche et posa vivement cet officier, en lui disant:

"Prends garde, vous allez vous faire tuer."

Cette phrase n'était pas achevée qu'un boulet lui enlevait le bras gauche, ce bras qui venait de sauver le capitaine. Porté à l'hospice immédiatement, il y fut amputé le lendemain.

Aussitôt qu'il a pu quitter la petite ville pour laquelle il avait si vaillamment combattu, M. Dasnier n'ayant qu'une foi médiocre en l'humanité des Prussiens qui font encore des excursions fréquentes à Châteaudun, M. Dasnier, disje, s'est hâté de se faire transporter à Tours, où nous avons eu le plaisir de lui serrer la main..... droite.

LE COMBAT DU THIL.

Voici quelques nouveaux détails sur le combat du Thil, qui sont fournis par un acteur de l'affaire, appartenant au corps des francs-tireurs de Nord. Nous les extrayons du *Journal de Rouhaix*:

"L'engagement a eu lieu le 6 de ce mois, à six heures du matin, près de Le Thil (et non pas Tilloret) à 4 kilomètres d'Etrépagny, arrondissement des Andelys (Eure).

"Les Prussiens, au nombre de 2,000 hommes d'infanterie, 400 cavaliers, avec 6 canons et 2 mitrailleuses, sont venus surprendre un poste avancé de 66 mobiles des Hautes-Pyrénées qui occupait une ferme.

"C'est la cavalerie qui les a surpris, en arrière du village, pendant que l'artillerie commençait à brûler les maisons.

"Aussitôt l'artillerie française (6 pièces de canon, venant de Fleury) engagea le feu, et eût bientôt raison de l'artillerie prussienne qui ne s'attendait pas à cette réception. Car c'est la première fois que des pièces de canon françaises apparaissaient dans les environs de la forêt des Andelys.

"Ajoutons qu'elles sont du nouveau système, se chargeant par la culasse. Elles tiraient trente coups contre une des pièces prussiennes qui étaient probablement de l'ancien système.

"Entre la cavalerie et l'infanterie prussienne, et les forces françaises qui se composaient du tiers bataillon de gardes mobiles du Pas-de-Calais, un bataillon de ligne et de chasseurs, deux escadrons, la lutte dura jusqu'à midi et demi. On évalue la perte des Prussiens à 300 hommes environ. Poursuivis par nos chasseurs, ils ont été menés sans relâche jusqu'à Gisors.

"Les francs-tireurs du Nord, qui occupaient le bois avec ceux de Rouen, ont tué beaucoup de traînards.

"Il ne se passe presque pas de jours qu'ils n'aient affaire aux Prussiens. Ils ont partout délivré les villages, réorganisé la garde nationale, et écarté les dragons et les lanciers qui ont appris à craindre leurs carabines Minié.

"Le commandant Rondot, qui a organisé à Lille comme on se le rappelle, le bataillon des francs-tireurs avec notre concitoyen M. Dibos, vient d'être chargé en outre du commandement des francs-tireurs du Havre, de Rouen, des Andelys, des trois bataillons de mobiles qui se trouvent dans cette direction, ainsi que de l'escadron des éclaireurs rouennais.

"A l'heure qu'il est, les Prussiens se trouvent encore à 17 lieues de Rouen. Gisors est resté l'extrême limite de leur occupation."

L'OPINION EN PRUSSE.

Dans une lettre d'un officier français prisonnier en Allemagne qu'on nous a communiquée, nous trouvons le passage suivant:

"Dites bien que depuis que notre capitale est décidée à subir un siège, les Prussiens sont fort embarrassés et craignent que le reste de la France et l'hiver ne leur fassent à leur tour subir de terribles désastres.

"Je suis en pays allemand, et ce que j'entends dire ce qui m'est écrit, me prouve que le moindre accident de la part des armées allemandes porte ici une crainte, une perturbation dont on ne peut se faire une idée. Malgré nos défaites successives, on semble croire qu'à notre tour nous passerons le Rhin; mais alors pour combattre une Allemagne épuisée et ruinée. Car il ne faut pas s'y tromper, le succès fait seul la force de la Prusse. Si nous renseignements vous parviennent, tâchez de les publier; vous pouvez les assurer véridiques.

"Ici, la capitale allemande est sans troupes; d'autres garnisons militaires n'ont que des soldats à peine armés; nos ennemis en sont à leurs dernières efforts sérieux.

"Que les habitants, que les mobiles, les troupes qu'ont s'occupent à reposer ces nations qui s'étendent au loin auront pour trouver des vivres; qu'on coupe les communications de l'ennemi avec son propre pays et on verra ces armées se fondre de misère, de faim plus que par l'effet de nos armes.

"Or, si nous pouvons les conduire jusqu'au delà du Rhin, non-seulement nous n'aurons pas de provinces à livrer, pas de millions à payer, mais nous aurons encore la possibilité de pénétrer à notre tour dans ces pays dont nous aurons amoindri les soldats.

"Allons, mon cher ami, donnez du courage aux gens qui vous entourent, et agissez!"

UN VENGEUR.—Voici l'histoire exacte du premier décoré de la mobile, le jeune Léonce Schlœser, de la 7e compagnie du 5e bataillon de la Seine:

Son père avait été fusillé par les Prussiens, il a demandé et obtenu de faire le coup de fusil, quand et comme bon lui semblerait. En conséquence, qu'il y ait ou non service de son bataillon, Léonce Schlœser est toujours en embuscade, le fusil en joue, tantôt derrière un arbre, tantôt derrière une maison. Ces jours-ci, il s'était posté sur un toit. Il vit passer deux officiers, les tue, prend un des chevaux, revient à Paris avec les armes des deux Prussiens, et les apporte au général Trochu. Le lendemain, il avait une sentinelle, marche droit à elle, la tente sur feu, la tue et revient encore à Paris avec un casque et un fusil prussiens.

Aujourd'hui, il a été décoré.

— Un lieutenant de la Landwehr, échappé de Metz est arrivé à Zélle, rapporte que lors de son évasion, un obus du fort du Saint-Privat prenait cheminant à Metz constatait qu'après 200 officiers français s'étaient évadés. En raison de ces évasions, de nombreux cavaliers auraient reçu l'ordre de hantir la campagne et d'arrêter tous ceux qui leur paraîtraient suspects. Tout officier français trouvé en ville revêtu d'habits bourgeois devait être fusillé. Huit de ces officiers ont été pendus par les armes le même jour pour servir d'exemple.

☞ Acheter vos velours et garnitures nouveautés chez Godfrid & Hippert.

CHRONIQUE LOCALE.

INCIDENTS DES VARIÉTÉS. DÉCOUVERTE D'UN TROISIÈME CADAVRE.—Des recherches ont été faites ce matin dans les décombres de l'incendie de la rue Gravier, pour prouver le corps de Thomas Pick, membre de la Compagnie des Echelles Anglaises No 3, qui n'avait pas reparu. Les pompiers ne sont mis à l'œuvre avec l'énergie que la déploient dans de pareilles occasions et à onze heures ils ont trouvé le corps de leur malheureux camarade sous le mur qui était tombé dans l'écurie et à quelques pardes de l'endroit où on avait relevé le corps de Nicholson. A quelques pas, on nous allons nous prendre les recherches continuent pour essayer de découvrir un autre cadavre qu'on suppose enfoui au même endroit.

L'AFFAIRE DE BATON-ROUGE.—Le commissaire a rendu, hier matin, sa décision, de laquelle nous extrayons les passages qui suivent:

"Que deux innocents aient été tués le jour de l'élection, à Baton-Rouge, c'est malheureusement ce qui est incontestable après les faits établis par témoins devant moi; mais rien ne prouve que ces assassinats aient été commis par les prévenus. L'élection même n'a pas été interrompue.

"Des coups de fusil et de pistolet ont été tirés à Baton-Rouge dans la soirée de l'élection du 7 novembre, par des gens qui étaient dans la rue ou autour de la maison de Cour. Deux hommes ont été tués dans la maison de Cour pendant que les votes étaient comptés. Il y avait en une cheminée commune parmi les spectateurs, les mêmes qui les ont portées ensuite indiqués. Rien ne prouve que ces balles aient été tirées par les prévenus.

"Un quadrupède agissant conformément au devoir qui lui est imposé, a rempli fidèlement, d'après les témoignages tels que je les trouve, le suis forcé de mettre les prisonniers hors de cour.

Ainsi finit ce fameux procès de Baton-Rouge, faute de prévenu. Voici la liste nominale de ceux qui restaient et qui sont libérés par la décision du commissaire: Richard Lewis, Frank Lewis, L. Gaa, H. S. Wright, Charles Webb et Scott Gordon Lewis.

AFFAIRE DE HOMBRECHOUVILLE.—Le premier témoin pour la défense a été M. Hunsacker, inspecteur d'enregistrement pour la paroisse de l'Ascension. La défense a essayé de discréditer le témoignage du juge Mathieu par la déposition de ce témoin. Hunsacker dit qu'il est resté à Donaldsonville, le jour de l'élection, jusqu'à 3 heures. Il n'y a pas eu de trouble. Il transféra son bureau sur l'habitation Marchand, le jour de l'élection. Il demeura l'entre vers 10 heures. Quelques-uns des commissaires ne le reçurent que le lendemain matin. Il se transporta sur l'autre rive du fleuve et donna l'ordre du transfert des boîtes parce qu'il pensa qu'elles seraient mieux protégées. Il ordonna à Fisher d'aller chercher les boîtes, parce qu'il avait appris qu'elles étaient retenues à la Maison de Cour par la populace armée. Il avait donné un ordre par écrit. Il eut une entrevue avec les cinq commissaires et le juge Mathieu. Ce dernier lui demanda d'être à Donaldsonville et de compter les votes, l'assurant qu'il serait protégé. Il dit à Mathieu qu'il n'était pas. Il savait ce qu'il avait à faire. Il n'avait pas besoin d'avis. Il ne donna aucun ordre à personne excepté à Fisher.

Dans un contre-interrogatoire le témoin a déclaré positivement qu'il regard Birge à serment comme commissaire d'élection. Il supposa qu'il avait 21 ans. Il est d'opinion aussi que la loi ne requiert qu'un individu soit mayeur ou électeur pour fonctionner comme commissaire d'élection.

Le général Hunbacker de St.-Jacques, était à St.-Jacques le jour de l'élection. Il ne donna aucun ordre à Fisher ni à aucun autre pour appeler la milice. Le jour après l'élection, les gens de couleur de St.-Jacques furent excités par des bruits venant de Donaldsonville et voulurent s'y rendre. Il leur dit qu'ils n'avaient aucun droit d'aller là, attendu que c'était en dehors de leur juridiction.

Lawes, Schouberg et le juge Mathieu se rendirent chez le témoin, à 10 heures du soir, et lui dire qu'un corps de nègres armés allait à Donaldsonville pour attaquer la place et demandèrent au témoin de l'empêcher. Le témoin répondit qu'il ne croyait pas à cette rumeur. Il avait vu les nègres nègres et considérait l'affaire comme finie. Le juge Lawes insista pour avoir un ordre de les arrêter. Le témoin lui dit que la milice n'était pas organisée et qu'il ne voulait pas lancer d'ordre militaire. Finalement, à la demande de Lawes et Schouberg, il donna des ordres pour le major Oliver et le général Brower.

Sam Williams (couleur), député constable sous Fisher, fait une histoire des expériences de deux jours, et termine en disant qu'il traversa le fleuve à Donaldsonville, dans un lenarre, qui fit plusieurs course. Il se joignit aux hommes de Fisher qui traversèrent le fleuve sur le steamer *Pike*. Il était étendu à terre, lorsqu'il entendit les coups de feu tirés contre Schouberg et Lawes. Il se dirigea vers le buggy qui était entouré d'hommes armés. Il entendit Fisher qui disait aux hommes de ne pas tirer. L'attroupement jura après Fisher et lui dit de f..... son camp.

Le juge Dibble a été assigné comme témoin de la première partie de l'affaire des coups tirés sur Lawes et de Schomberg.

C'est le seul blanc qui ait vu cette atrocité boucherie et qui ait déclaré avoir laissé le juge Lawes saignant près de la barrière et entouré de nègres furieux sans lui avoir prêté assistance.

Le docteur, maintenant le juge R. K. Smith, car il a été élu juge de la paroisse Ascension, la dernière élection ayant été arrêté hier dans le bureau de M. Chouveau Weller, sur l'accusation de parjure, pour avoir fait, devant le commissaire d'élection, un faux affidavit accusant MM. Choveau, Marks, Gecks et Reynaud du meurtre de Lawes et Schomberg.

C'est le même individu qui mena Jenkins au bureau du commissaire Weller, lui dit de jurer à l'occasion de l'affidavit écrit par Birge sous la dictée de Howard. Il a donné caution pour comparaître.

L'ÉMEUTE DE DONALDSONVILLE.—Le lieutenant-Général De Witt C. Brown, accusé d'avoir causé des troubles à Donaldsonville, a été arrêté hier par le général Shaw. O'Maher, de la paroisse Ascension et Pi envoyé à Donaldsonville par le steamer Henry Tête.

F. E. Birge, arrêté la veille, pour parjure, par le même officier, accompagnait Brown. Ils étaient tous deux sous la garde du diplomé-shérif Louis Lefort.

COUR CRIMINELLE. — SENTENCES. — John Nelson, condamné précédemment à deux ans de pénitencier pour avoir volé un vieil homme de couleur, a été condamné hier à 18 mois de plus pour avoir volé six habits dans le magasin de MM. Taylor, McGroy & Co, rue de Canal 73, le 17 octobre.

John McIntyre, couleur, convaincu d'avoir commis un vol le 13 octobre, chez M. David, McCosker, rue du Canal No. 388 a été condamné à 7 ans de travaux forcés.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—*Affaire du chemin de fer de Jackson.*—McComb contre *Beauregard*. Dans cette affaire où le plaignant réclame la nouvelle bureau de directeurs et le défendeur, le vieux bureau, le Gén. John D. Freeman a télégraphié de Washington qu'il a obtenu un writ d'erreur pour l'ancien bureau à la Cour Suprême des Etats-Unis qui opère comme un appel dévolutif.

SIXE COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Mulligan contre la ville de la Nouvelle-Orléans, affaire où un jurt a donné au plaignant un verdict de $61,000, il y a quelques jours, appel a été interjeté à la Cour Suprême.

F. C. Mahon a demandé un mandamus pour forcer les officiers de la Société de prêts et de gage, dont il est actionnaire, à rendre compte des opérations de la dite Association jusqu'au 30 décembre 1870, ainsi qu'ils y sont obligés par leur charte.

Le juge Dibble a émis un writ ordonnant aux défendeurs de répondre à la demande du plaignant où de dire les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas tenus de le faire.

VOL AUDACIEUX.—Hier soir, vers 8 heures, deux ou six individus sont entrés dans la epicerie de M. S. Sinn, au coin rue des Annonciades et Tchoupitoulas et pendant que l'un d'eux était occupé dans une conversation avec le comptoir, les autres coupèrent, dans un tiroir, deux ou billets des Etats-Unis et un billet de $20 tiré par L. C. Roche, ex-sergent, avec un lot de papiers. Le comptoir donna le signalement de quelques-uns de ces drôles dont il pourrait les reconnaître s'il les rencontrait.

LA SAINTE-BARBE.—Conformément aux traditions établies, l'artillerie française d'Artillerie d'Orléans, en honneur de Sainte-Barbe, a fait célébrer, au profit de l'hôpital des soldats de St-Marie, de Trouillas, une messe à la mémoire de Pierre Lefort, membre de la Compagnie des Echelles Anglaises No 3, qui n'avait pas reparu. Les pompiers ne sont mis à l'œuvre avec l'énergie que la déploient dans de pareilles occasions et à onze heures ils ont trouvé le corps de leur malheureux camarade sous le mur qui était tombé dans l'écurie et à quelques pardes de l'endroit où on avait relevé le corps de Nicholson. A quelques pas, on nous allons nous prendre les recherches continuent pour essayer de découvrir un autre cadavre qu'on suppose enfoui au même endroit.

L'AFFAIRE DE BATON-ROUGE.—Le commissaire a rendu, hier matin, sa décision, de laquelle nous extrayons les passages qui suivent:

"Que deux innocents aient été tués le jour de l'élection, à Baton-Rouge, c'est malheureusement ce qui est incontestable après les faits établis par témoins devant moi; mais rien ne prouve que ces assassinats aient été commis par les prévenus. L'élection même n'a pas été interrompue.

"Des coups de fusil et de pistolet ont été tirés à Baton-Rouge dans la soirée de l'élection du 7 novembre, par des gens qui étaient dans la rue ou autour de la maison de Cour. Deux hommes ont été tués dans la maison de Cour pendant que les votes étaient comptés. Il y avait en une cheminée commune parmi les spectateurs, les mêmes qui les ont portées ensuite indiqués. Rien ne prouve que ces balles aient été tirées par les prévenus.

"Un quadrupède agissant conformément au devoir qui lui est imposé, a rempli fidèlement, d'après les témoignages tels que je les trouve, je suis forcé de mettre les prisonniers hors de cour.

Ainsi finit ce fameux procès de Baton-Rouge, faute de prévenu. Voici la liste nominale de ceux qui restaient et qui sont libérés par la décision du commissaire: Richard Lewis, Frank Lewis, L. Gaa, H. S. Wright, Charles Webb et Scott Gordon Lewis.

AFFAIRE DE HOMBRECHOUVILLE.—Le premier témoin pour la défense a été M. Hunsacker, inspecteur d'enregistrement pour la paroisse de l'Ascension. La défense a essayé de discréditer le témoignage du juge Mathieu par la déposition de ce témoin. Hunsacker dit qu'il est resté à Donaldsonville, le jour de l'élection, jusqu'à 3 heures. Il n'y a pas eu de trouble. Il transféra son bureau sur l'habitation Marchand, le jour de l'élection. Il demeura l'entre vers 10 heures. Quelques-uns des commissaires ne le reçurent que le lendemain matin. Il se transporta sur l'autre rive du fleuve et donna l'ordre du transfert des boîtes parce qu'il pensa qu'elles seraient mieux protégées. Il ordonna à Fisher d'aller chercher les boîtes, parce qu'il avait appris qu'elles étaient retenues à la Maison de Cour par la populace armée. Il avait donné un ordre par écrit. Il eut une entrevue avec les cinq commissaires et le juge Mathieu. Ce dernier lui demanda d'être à Donaldsonville et de compter les votes, l'assurant qu'il serait protégé. Il dit à Mathieu qu'il n'était pas. Il savait ce qu'il avait à faire. Il n'avait pas besoin d'avis. Il ne donna aucun ordre à personne excepté à Fisher.

Dans un contre-interrogatoire le témoin a déclaré positivement qu'il regard Birge à serment comme commissaire d'élection. Il supposa qu'il avait 21 ans. Il est d'opinion aussi que la loi ne requiert qu'un individu soit mayeur ou électeur pour fonctionner comme commissaire d'élection.

Le général Hunbacker de St.-Jacques, était à St.-Jacques le jour de l'élection. Il ne donna aucun ordre à Fisher ni à aucun autre pour appeler la milice. Le jour après l'élection, les gens de couleur de St.-Jacques furent excités par des bruits venant de Donaldsonville et voulurent s'y rendre. Il leur dit qu'ils n'avaient aucun droit d'aller là, attendu que c'était en dehors de leur juridiction.

Lawes, Schouberg et le juge Mathieu se rendirent chez le témoin, à 10 heures du soir, et lui dire qu'un corps de nègres armés allait à Donaldsonville pour attaquer la place et demandèrent au témoin de l'empêcher. Le témoin répondit qu'il ne croyait pas à cette rumeur. Il avait vu les nègres nègres et considérait l'affaire comme finie. Le juge Lawes insista pour avoir un ordre de les arrêter. Le témoin lui dit que la milice n'était pas organisée et qu'il ne voulait pas lancer d'ordre militaire. Finalement, à la demande de Lawes et Schouberg, il donna des ordres pour le major Oliver et le général Brower.

Sam Williams (couleur), député constable sous Fisher, fait une histoire des expériences de deux jours, et termine en disant qu'il traversa le fleuve à Donaldsonville, dans un lenarre, qui fit plusieurs course. Il se joignit aux hommes de Fisher qui traversèrent le fleuve sur le steamer *Pike*. Il était étendu à terre, lorsqu'il entendit les coups de feu tirés contre Schouberg et Lawes. Il se dirigea vers le buggy qui était entouré d'hommes armés. Il entendit Fisher qui disait aux hommes de ne pas tirer. L'attroupement jura après Fisher et lui dit de f..... son camp.

L'avocat de la poursuite ayant demandé sa commission, cette commission est produite et offerte comme preuve. En voici la copie. Le commissaire Weller dit que la signature de Fisher n'est pas vraie.

Donaldsonville, 12 octobre 1870.

Ceci est pour certifier que j'ai nommé M. Samuel Williams député-constable de la paroisse d'Ascension en vertu de l'acte No 74 de la session de 1870.

David Fisher,
Chef-constable,
Paroisse Ascension.

(sceau de l'Etat)

Pul Chavath,
Asst-Secrétaire d'Etat.

L'interrogatoire est remis à 6 heures du soir.

A la reprise de la séance, les avocats n'ayant plus de témoins à faire entendre, l'interrogatoire est clos.

M. Mills, pour la poursuite, résume les témoignages contre les accusés d'une manière claire et habile.

M. Sharkey, pour la défense, soutient que l'affaire n'appartient pas à la juridiction de la cour suivant les termes de l'Acte d'Exécution.

M. Poché, dans une courte mais éloquente plaidoirie, réfute victorieusement les arguments de M. Shannon. Il démontre que toute la difficulté est dans le refus illégal pour priver les citoyens de la paroisse Ascension du relevé légal de leurs votes.

Le commissaire Weller a dit qu'il avisera et qu'il rendrait sa décision aujourd'hui.

LA CONSPIRATION DE DONALDSONVILLE. *Deux arrestations de plus* sont faites. Fred. E. Birge, ex-diéteur de l'*Association Républicain*, le commissaire d'élection, âgé de 20 ans, qui a déjà, sous serment qu'il n'avait pas qualité quand Hunsacker lui a au contraire, qu'il l'a fait, l'homme qui a écrit sous la dictée de L. B. Howard l'affidavit qui avait fait arrêter Isaac Jenkins pour parjure, a été lui-même arrêté sur un mandat délivré par le commissaire Weller, l'accusant de parjure pour avoir donné un faux témoignage dans l'affaire des parties accusées du meurtre de Lawes et de Schomberg.

C'est le seul blanc qui ait vu cette atroce boucherie et qui ait déclaré avoir laissé le juge Lawes saignant près de la barrière et entouré de nègres furieux sans lui avoir prêté assistance.

Le docteur, maintenant le juge R. K. Smith, car il a été élu juge de la paroisse Ascension, à la dernière élection, qui a été arrêté hier dans le bureau de M. Chouveau Weller, sur l'accusation de parjure, pour avoir fait, devant le commissaire d'élection, un faux affidavit accusant MM. Choveau, Marks, Gecks et Reynaud du meurtre de Lawes et Schomberg.

C'est le même individu qui mena Jenkins au bureau du commissaire Weller, lui dit de jurer à l'occasion de l'affidavit écrit par Birge sous la dictée de Howard. Il a donné caution pour comparaître.

L'ÉMEUTE DE DONALDSONVILLE.—Le lieutenant-Général De Witt C. Brown, accusé d'avoir causé des troubles à Donaldsonville, a été arrêté hier par le général Shaw. O'Maher, de la paroisse Ascension et Pi envoyé à Donaldsonville par le steamer Henry Tête.

F. E. Birge, arrêté la veille, pour parjure, par le même officier, accompagnait Brown. Ils étaient tous deux sous la garde du diplomé-shérif Louis Lefort.

COUR CRIMINELLE. — SENTENCES. — John Nelson, condamné précédemment à deux ans de pénitencier pour avoir volé un vieil homme de couleur, a été condamné hier à 18 mois de plus pour avoir volé six habits dans le magasin de MM. Taylor, McGroy & Co, rue du Canal 73, le 17 octobre.

John McIntyre, couleur, convaincu d'avoir commis un vol le 13 octobre, chez M. David, McCosker, rue du Canal No. 388 a été condamné à 7 ans de travaux forcés.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—*Affaire du chemin de fer de Jackson.*—McComb contre *Beauregard*. Dans cette affaire où le plaignant réclame la nouvelle bureau de directeurs et le défendeur, le vieux bureau, le Gén. John D. Freeman a télégraphié de Washington qu'il a obtenu un writ d'erreur pour l'ancien bureau à la Cour Suprême des Etats-Unis qui opère comme un appel dévolutif.

SIXE COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Mulligan contre la ville de la Nouvelle-Orléans, affaire où un jurt a donné au plaignant un verdict de $61,000, il y a quelques jours, appel a été interjeté à la Cour Suprême.

F. C. Mahon a demandé un mandamus pour forcer les officiers de la Société de prêts et de gage, dont il est actionnaire, à rendre compte des opérations de la dite Association jusqu'au 30 décembre 1870, ainsi qu'ils y sont obligés par leur charte.

Le juge Dibble a émis un writ ordonnant aux défendeurs de répondre à la demande du plaignant ou de dire les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas tenus de le faire.

VOL AUDACIEUX.—Hier soir, vers 8 heures, deux ou six individus sont entrés dans la epicerie de M. S. Sinn, au coin rue des Annonciades et Tchoupitoulas et pendant que l'un d'eux était occupé dans une conversation avec le comptoir, les autres coupèrent, dans un tiroir, deux ou billets des Etats-Unis et un billet de $20 tiré par L. C. Roche, ex-sergent, avec un lot de papiers. Le comptoir donna le signalement de quelques-uns de ces drôles dont il pourrait les reconnaître s'il les rencontrait.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2 déc.—H. P. Blanchard a été nommé maître de Poste de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de Cahoon.

Le général Schof